

FLE-2145 Communication orale – expression et compréhension (intermédiaire I)
3 crédits AH

1. Description du cours

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Entraînement à l'emploi spontané de tournures et d'expressions propres à la langue parlée. Sensibilisation à des stratégies de compréhension et d'expression de l'oral. Étude du vocabulaire lié à des situations de la vie courante. Échanges en petits groupes et correction individualisée des erreurs.

2. Objectifs

Demander ou donner sommairement des renseignements dans des situations formelles; situer sommairement un objet ou un endroit dans l'espace; demander la permission; inviter, accepter ou refuser de façon brève une invitation; comparer sommairement des personnes; exprimer ses goûts et préférences; raconter des événements passés chronologiques; faire des projets à court terme; donner son opinion, exprimer son accord ou son désaccord (introduction).

3. Contenu grammatical

Énoncés usuels lors d'une brève demande de renseignements dans des situations formelles. Expressions et tournures appropriées selon le degré de familiarité des interlocuteurs. Vocabulaire lié aux goûts, aux préférences, à la comparaison. Adverbes et expressions pour situer un objet ou un endroit dans l'espace. Expressions pour demander la permission, donner son opinion, exprimer son accord et son désaccord, inviter, accepter ou refuser.

4. Évaluation des apprentissages

Évaluation sommative

Pondération :

Examen intra 45 % (20 % compréhension, 25 % production)

Examen final 45 % (20 % compréhension, 25 % production)

Travaux 10%

Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des habiletés d'expression orale et de compréhension orale. Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.

Plagiat

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou

* © Ce plan de cours peut être reproduit à la condition que la source (École de langues, Université Laval) soit dûment indiquée.

d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/. Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>